

Rwanda : Rose Kabuye transférée en France, mise en examen et laissée libre

@rib News, 20/11/2008 â€“ Source Associated Press La responsable du protocole du prÃ©sident rwandais, Rose Kabuye, mise en examen mercredi 19 novembre soir pour "complicitÃ© d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste" pour son rÃ´le prÃ©sumÃ© dans l'attentat contre le prÃ©sident rwandais JuvÃ©nal Habyarimana en avril 1994, a Ã©tÃ© laissÃ©e en libertÃ© sous contrÃ´le judiciaire, ont indiquÃ© ses avocats. Le juge d'instruction, qui souhaitait l'incarcÃ©ration provisoire de Rose Kabuye, avait saisi le juge des libertÃ©s et de la dÃ©tention (JLD) alors que le parquet souhaitait que Rose Kabuye soit laissÃ©e en libertÃ© sous contrÃ´le judiciaire.

Le contrÃ´le judiciaire de Rose Kabuye lui interdit de quitter le territoire franÃ§ais et doit rÃ©pondre aux convocations des juges d'instruction. "C'est une dÃ©cision tout Ã fait raisonnable qui permettra Ã l'enquÃªte de prospÃ©rer utilement normalement et Ã la dÃ©fense de formuler des demandes pour que la vÃ©ritÃ© apparaisse", a dÃ©clarÃ© Ã la presse Me Lef Forster, accompagnÃ© par son confrÃ¨re belge, Bernard Maingain, Ã l'issue du dÃ©bat devant le JLD. Cette dÃ©cision a Ã©tÃ© accueillie par des cris de joie d'une dizaine de Rwandais qui ont patientÃ© jusqu'Ã une heure de matin. Rose Kabuye, 47 ans, major dans l'armÃ©e patriotique rwandaise, est soupÃ§onnÃ©e d'avoir hÃ©bergÃ© le commando avant l'attentat du 6 avril, "elle a contestÃ© les faits qui lui sont reprochÃ©s", a prÃ©cisÃ© Me Forster. Rose Kabuye, interpellÃ©e le 9 novembre Ã Francfort (Allemagne) en vertu d'un mandat d'arrÃªt europÃ©en Ã©mis par la France, a Ã©tÃ© transfÃ©rÃ©e ce mercredi en France oÃ¹ elle a Ã©tÃ© prÃ©sentÃ©e en fin de journÃ©e au juge d'instruction. Son arrestation en Allemagne, oÃ¹ elle Ã©tait venue pour une visite privÃ©e du prÃ©sident rwandais Paul Kagame, a mis Ã mal les relations diplomatiques entre les deux pays qui ont rappelÃ© leurs ambassadeurs respectifs. Elle a accentuÃ© la mÃ©sentente existante entre la France et le Rwanda depuis le lancement des mandats d'arrÃªts internationaux contre neuf proches du prÃ©sident Kagame par le juge d'instruction antiterroriste Jean-Louis BruguiÃ¨re dans l'enquÃªte sur l'attentat contre l'avion de JuvÃ©nal Habyarimana en avril 1994, considÃ©rÃ© comme l'Ã©clatant dÃ©clencheur du gÃ©nocide au Rwanda. "Par la recherche de la vÃ©ritÃ©, on peut arriver Ã C'est l'ensemble du Rwanda dans sa reconstruction qui est concernÃ©" (Ndlr : par cette remise en libertÃ©), a soulignÃ© Me Forster. Cette mise en examen intervient Ã un moment oÃ¹ l'un des tÃ©moins Ã charge de cette enquÃªte, JosuÃ© Ruzibiza, a dÃ©clarÃ© dans plusieurs mÃ©dias franÃ§ais qu'il revenait sur ses dÃ©clarations et disculpant Rose Kabuye. JosuÃ© Ruzibiza, ancien militaire du Front patriotique rwandais (FPR), avait donnÃ© des dÃ©tails sur le commando qui aurait abattu l'avion prÃ©sidentiel. Il s'est dit victime de manipulations politiques. L'avocat d'Agathe Habyarimana, la veuve du prÃ©sident rwandais, s'est Ã©tonnÃ© de la position "assez incomprÃ©hensible voire mÃªme totalement incomprÃ©hensible" du parquet de Paris sur sa demande de remise en libertÃ© de Rose Kabuye, rappelant qu'il avait, en novembre 2006, prononcÃ© en faveur des mandats d'arrÃªts. Et l'avocat de se demander si ces rÃ©quisitions n'ont pas Ã©tÃ© prises "en haut lieu dans un souci de mÃ©nager les relations entre la France et le Rwanda". Me Laurent Curt, l'avocat de la famille d'un des pilotes estime que Kigali a dÃ©libÃ©rÃ©ment "sacrifiÃ©" le pion Kabuye pour prendre connaissance, Ã l'issue de sa mise en examen, du dossier auquel il "n'avait pas officiellement accÃ©s". Outre Juvenal Habyarimana, onze personnes sont mortes dans cet attentat, dont le prÃ©sident burundais Cyprien Ntaryamira. La justice franÃ§aise a ouvert une enquÃªte en 1998 Ã la suite de la plainte des familles franÃ§aises des trois membres de l'Ã©quipage de l'avion prÃ©sidentiel.